



Héritage après vente maison

Par **chris91310**, le **01/09/2015** à **16:03**

Bonjour, mon grand père paternel est décédé il y a 10 ans et mon père est décédé il y a 15 ans. Ma grand-mère paternelle est en maison de retraite et sa maison va être vendue d'ici peu. Il reste ma tante, mon frère et moi-même. Peut on prétendre à percevoir une partie de la vente de la maison? Quelles sont les démarches a effectuer? Merci d'avance

Par **liseron05**, le **04/09/2015** à **11:35**

A mon avis, c'est votre grand mère propriétaire qui a droit au prix de vente de la maison, puis après son décès ce sera au tour de sa fille (votre tante) et vous les petits enfants venant en représentation de leur père décédé.

Par **youris**, le **04/09/2015** à **12:02**

bonjour,
ce sont le ou les propriétaires qui doivent recevoir le prix de vente.
la réponse ci-dessus est exacte si la grand mère est seule propriétaire du bien, mais si c'était un bien commun, le bien est en sans doute indivision avec les enfants du grand-père.
salutations